

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22689**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Opérateur/opératrice logistique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

311 Transports, manutention, magasinage

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la titulaire du CAP Opérateur/Opératrice Logistique réalise les opérations de traitement des flux entrants, sortants et de la conduite de chariots automoteurs à conducteur porté de catégories (CACES)1, 3 et 5.

Il/elle assure le déchargement, la réception et le contrôle de la marchandise. Il achemine les produits dans la zone de stockage. Par ailleurs, il prépare les commandes et l'expédition des produits. Dans ce cadre, il prend en charge le reconditionnement et l'étiquetage des colis ; il utilise l'outil informatique pour enregistrer les entrées et les sorties et il participe aux inventaires

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Type d'entreprise : entreprises de distribution ou de production ayant des activités de manutention et de stockage, entreprises de services gérant des stocks, établissements publics et collectivités territoriales (hospitaliers, etc) et toutes les autres organisations ayant une activité de manutention et de stockage, etc.

**Lieu d'exercice : plate-forme, entrepôt, zone de production, réserve, magasin, zone de réception, quai de déchargement, etc.**

#### Emplois concernés (liste non exhaustive)

agent de quai,  
manutentionnaire,  
employé/e d'un service logistique,  
préparateur/trice de commande,  
magasinier/ère,  
cariste,  
chargeur - déchargeur  
conditionneur/euse,  
opérateur/opératrice logistique,  
agent de réception.  
agent d'expédition,  
etc.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

N1103 : Magasinage et préparation de commandes

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Prise en charge des flux entrants et sortants
- Conduite de chariots en sécurité
- Etude de situations professionnelles
- Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique
- Mathématiques, sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 22689 - UG3 - Education physique et sportive</p>	<p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une performance motrice maximale</li> <li>- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains</li> <li>- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</li> <li>- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 22689 - UF - Langue vivante</p>	<p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer oralement en continu</li> <li>- Interagir en langue étrangère</li> <li>- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 22689 - UP2 - Conduite de chariots en sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir le matériel adapté à la tâche de manutention</li> <li>- Assurer le fonctionnement du chariot de manière à effectuer l'activité en sécurité</li> <li>- Mettre le chariot en état opérationnel compte tenu des tâches à réaliser</li> <li>- Manoeuvrer le chariot</li> <li>- Prendre une charge</li> <li>- Déplacer une charge</li> <li>- Déposer une charge</li> <li>- Arrêter le chariot</li> <li>- Signaler les anomalies et les difficultés éventuelles</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 22689 - UP3 - Etude de situations professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les compétences et les savoirs en termes de communication professionnelle et d'environnement économique et juridique</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 22689 - UP1 - Prise en charge des flux entrants et sortants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir le conducteur et prendre en charge la livraison</li> <li>- Réceptionner la livraison</li> <li>- Traiter et transférer la livraison, la marchandise</li> <li>- Remettre en état les zones de réception, de préparation de commandes et d'expédition</li> <li>- Participer aux activités liées à l'inventaire</li> <li>- Prendre en charge la commande</li> <li>- Prendre en charge les interlocuteurs et l'expédition</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 22689 - UG2 - Mathématiques-Sciences physiques et chimiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher, extraire et organiser l'information</li> <li>- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité</li> <li>- Expérimenter</li> <li>- Critiquer un résultat, argumenter</li> <li>- Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 22689 - UG1 - Français, Histoire- Géographie et Enseignement moral et civique</p>	<p><b>Français</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer</li> <li>- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire</li> <li>- Devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle</li> </ul> <p><b>Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</li> <li>- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</li> <li>- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves).</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du CAP

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 06/07/2000

Première session d'examen 2017

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

Eduscol, ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

éduscol

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :